



**HAL**  
open science

## “ La deffaveur où je vis en mon siecle ” : Marie de Gournay inclassable ou déclassée ?

Laurence Giavarini, Lucie Rousseaux

### ► To cite this version:

Laurence Giavarini, Lucie Rousseaux. “ La deffaveur où je vis en mon siecle ” : Marie de Gournay inclassable ou déclassée ?. Mathilde Bernardet; Carole Boidin; Flavie Kerautret; Florence Tanniou. Être de son siècle (Moyen-Âge - XVIIIe siècle), 2023. halshs-04273462

**HAL Id: halshs-04273462**

**<https://shs.hal.science/halshs-04273462v1>**

Submitted on 7 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## « La deffaveur où je vis en mon siecle » : Marie de Gournay inclassable ou déclassée ?

"La deffaveur où je vis en mon siecle" : Is Marie de Gournay whether unclassifiable or downgraded ?

**Laurence Giavarini et Lucie Rousseaux**

---



### **Pour citer cet article**

Laurence Giavarini et Lucie Rousseaux, « « La deffaveur où je vis en mon siecle » : Marie de Gournay inclassable ou déclassée ? », *Fabula / Les colloques*, « Le mal du siècle : se sentir contemporain de soi-même. Être de son siècle (Moyen-Âge - XVIIIe siècle) », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document10892.php>, article mis en ligne le 20 Octobre 2023, consulté le 07 Novembre 2023

---

## « La deffaveur où je vis en mon siecle » : Marie de Gournay inclassable ou déclassée ?

"La deffaveur où je vis en mon siecle" : Is Marie de Gournay whether unclassifiable or downgraded ?

**Laurence Giavarini et Lucie Rousseaux**

---

En 1626, Marie de Gournay s'adresse ainsi à ses lecteurs dans un « avis » liminaire à *L'Ombre*, premier recueil de ses écrits appelés « meslanges » :

Ny ne doibts pas estre accusée de presumption pour la devise du jeune pin, qui semble d'abbord presager à ces miens ouvrages la faveur de la posterité : car ceste devise sert à declarer que je sens la deffaveur où je vis en mon siecle, & que je proteste une récusation contre luy, qui me rejette par force avec eux autant que je puis vers le siecle futur, plustost qu'elle ne represente aucun espoir que j'aye qu'ils y parviennent (Gournay, 1626).

Le passage est un ajout au texte de 1608 (Gournay, 1608, p. 102-104), significatif à la fois de la manière dont Gournay ne cesse de travailler la publication de ses écrits sur la longue durée, et dont elle construit par là leur réception changeante, dans des circonstances différentes qui invitent à des opérations de contextualisation fine. L'idée de « deffaveur » postule un isolement de Gournay dans « ce siecle » et a eu une longue postérité : les discours de l'autrice à ce sujet ou ceux de ses détracteurs ont parfois été retranscrits comme des vérités biographiques absolues par une partie de la réception<sup>1</sup>. Le point d'appui de ce phénomène de « déclassement », ou de cet impossible classement de Gournay dans le xvii<sup>e</sup> siècle, est la question de son anti-purisme<sup>2</sup>. Alors qu'elle meurt en 1645, après avoir connu le règne d'Henri IV, celui de Louis XIII et la régence de Marie de Médicis qui les sépare, elle a été rangée parmi les auteurs du xvi<sup>e</sup> siècle en raison de ses publications sur la langue et la poésie.

---

<sup>1</sup> Marie Gournay est aujourd'hui l'objet d'une révision, notamment en philosophie, avec les travaux de Marie-Frédérique Pellegrin : « Marie de Gournay », *The Routledge Handbook of Women and Early Modern European Philosophy*, Karen Detlefsen and Lisa Shapiro (dir.), Routledge, à paraître en 2023 ; ainsi que « Marie de Gournay, une femme qui parle », dans Anne-Lise Rey (dir.), *Philosophies : féminin pluriel*. Anthologie de textes de femmes philosophes, Paris, Classiques Garnier, à paraître en 2023.

<sup>2</sup> Pour une discussion de cette question, voir Suzanne Duval, « Le parisianisme de Marie de Gournay », *Cahiers de recherches médiévales et humaniste - Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 42, « Marie de Gournay, d'un siècle à l'autre / Marie de Gournay from one century to the next », dir. Delphine Denis, 2021, p. 267-285.

En revenant sur les discours historiographiques tenus sur Gournay que l'on verra structurés par une « fonction-groupe » (Bridet et Giavarini 2021) et qui ont fortement contribué à marquer le partage entre les deux siècles, puis en revenant au plus près du moment où Gournay publiait ses positions sur la langue et la poésie, en tenant un discours sur sa propre place dans le temps, nous nous proposons de réinterroger sa place supposément hors de son siècle.

## 1. Les classifications de l'histoire littéraire : Gournay et la langue

Les écrits de Marie de Gournay font l'objet d'une histoire de réception complexe mais dont il est possible de montrer les mécanismes. En effet, une « fonction-groupe » est à l'œuvre dans la construction de l'histoire littéraire, qui constitue ou reconstitue des couples ou des groupes d'auteurs qu'une même « catégorie » viendrait lier (Bridet et Giavarini 2021<sup>3</sup>). La question linguistique – celle-là même qui a fondé l'éviction originelle de Gournay de l'histoire littéraire du xvii<sup>e</sup> siècle, on va le voir – est le catalyseur de ce regroupement. Cette « fonction-groupe » qui « affirme l'existence de groupes pour raconter la production de la littérature » s'observe de manière assez caractéristique chez Ferdinand Brunot dont le troisième tome de *l'Histoire de la langue française des origines à 1900* mentionne Gournay à plusieurs reprises. Dans le deuxième chapitre du premier livre sur « La réforme de la langue (...) » (Brunot, 1909-1911) intitulé « L'opposition à Malherbe », celle-ci est convoquée à la suite de plusieurs détracteurs du poète, simplement nommés, et d'une longue citation de *l'Issue aux Censeurs* de Jean-Pierre Camus dont Hélène Merlin a montré que celui-ci y prend position contre « les malherbiens » (Merlin, 1994, p. 386). C'est à ce moment-là que Brunot fait intervenir Gournay :

Toutefois, le seul adversaire qui ait discuté en détail les prescriptions et les arrêts de Malherbe, c'est une femme, la « fille d'alliance » de Montaigne, Mlle Le Jars de Gournay. Elle se constitua le défenseur des hommes du xvi<sup>e</sup> siècle, de leur style et de leur langue, contre ceux qui prétendaient les « déterrer du monument » (Brunot, 1909-1911, p. 11).

Syntaxiquement mise en relief par la superlative « le seul adversaire qui », Gournay est parallèlement associée à deux figures d'hommes de lettres. Sous la plume de

---

<sup>3</sup> « Ces opérations de regroupement, qui recourent à des catégories variées (générationnelle, géographique, générique, esthétique, confessionnelle ou sociale) et qui peuvent se situer sur des plans différents ou s'emboîter les unes dans les autres telles des poupées russes, semblent aussi nécessaires à l'écriture de l'histoire littéraire qu'elles paraissent approximatives sitôt que l'on rentre dans le détail des trajectoires individuelles et que l'on s'attache à la singularité des écrits. » (Bridet et Giavarini, 2021)

Brunot, elle forme un couple antagoniste avec Malherbe, tandis qu'avec Montaigne c'est celui de « l'alliance » qu'il rappelle et inscrit dans l'histoire tout à la fois. Plus loin dans l'ouvrage, Gournay est encore rapprochée de La Mothe le Vayer, « un auxiliaire [...] qui ne craignait point non plus la controverse » (Brunot, 1909-1911, p. 43). Les prises de position linguistiques de Gournay servent de point focal à ces regroupements. Pour Brunot, elle figure le « défenseur des hommes du xvi<sup>e</sup> siècle, de leur style et de leur langue ».

L'exemple de Brunot montre bien la façon dont le tout début du xx<sup>e</sup> siècle se réapproprie la controverse linguistique du premier xvii<sup>e</sup> siècle et en construit le sens. L'historien isole d'ailleurs les « traités » sur la langue parmi les écrits de Gournay<sup>4</sup> : ce sont eux seuls qu'il analyse et c'est à partir d'eux seuls qu'il construit toute la réception de l'autrice, celle qui aurait eu lieu au xvii<sup>e</sup> siècle et celle qu'il compose *de facto* pour les lecteurs du xx<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Par la suite, ces mêmes écrits continuent d'être qualifiés de « traités » : ils ont d'ailleurs été rassemblés sous ce titre et fonctionnent désormais comme un corpus homogène (Uildriks, 1962<sup>6</sup>).

L'historiographie des débats sur la langue a cherché à intégrer Gournay à des groupes constitués ou reconstitués, ou à l'opposer à ceux-ci : Malherbe, dans le texte de Brunot, sous-entend le camp malherbien<sup>7</sup>. Et c'est avant tout à travers cette lecture du xvii<sup>e</sup> siècle par le xix<sup>e</sup> siècle (Chappey, 2002 ; Viala, 1993) que l'autrice est devenue l'enjeu du partage avec le xvi<sup>e</sup> siècle. Contemporaine de Malherbe, elle a incarné – aux côtés d'autres auteurs – une autre voix linguistique du « Grand Siècle » pour l'historiographie du xix<sup>e</sup> siècle. Celle-ci s'appuyait sur un travail de réception déjà effectué par les contemporains de Gournay, et en partie configuré par cette dernière. La confrontation des discours historiographiques du xix<sup>e</sup> siècle et du xvii<sup>e</sup> siècle révèle qu'un même fonctionnement est à l'œuvre dans leur construction.

---

<sup>4</sup> « Six seulement de ses traités nous intéressent ici : *Du langage françois ; Sur la version des Poètes antiques, ou Des Métaphores ; Des Rymes ; Des Diminutifs françois ; Deffence de la Poésie et du langage des Poetes ; De la façon d'écriture de MM. Du Perron et Bertaut.* » (Brunot, 1909-1911, p. 43)

<sup>5</sup> Notons tout de même qu'il conclut son propos sur Gournay à travers les discours de « défaveur » tenus par l'autrice ou d'autres : « Aucun de ses mérites réels n'a suffi à sauver Mlle de Gournay des quolibets et des farces des contemporains. Elle avait le tort d'être vieille fille et laide, elle parut vite ridicule. [...] Étant intelligente, elle avait conscience de la vanité de ses efforts, et disait d'elle-même : "Je sens la deffaveur où je suis en ce siècle" » (Brunot, 1909-1911, p. 14).

<sup>6</sup> Cette édition sert logiquement de référence à la plupart des travaux sur la poésie et le vers : voir par exemple Peureux 2009.

<sup>7</sup> Dans le chapitre suivant, Brunot parle d'une « petite école, du groupe formé par Racan, Maynard, Yvrande, Du Moustier, Colomby » (Brunot, 1909-1911, p. 15).

## ***La Comédie des Académistes (1650)***

Les débats linguistiques et la fondation de l'Académie française ont donné lieu au xvii<sup>e</sup> siècle à des satires dont *La Comédie des Académistes* de Saint-Évremond est un exemple fameux. Cette pièce, qui a tout d'abord circulé sous le manteau et sous forme manuscrite dans les années 1630 avant d'être modifiée et publiée en trois actes en 1650<sup>8</sup>, fait de Marie de Gournay un personnage du débat mis en scène. L'autrice, assortie avant même son entrée sur scène de la qualification ironique de « sybille Gournai », apparaît à l'acte II ou III selon les versions, et incarne « la tenante de la tradition humaniste et archaïsante » (Viala, 1985, p. 32). La langue de son personnage, au sein des répliques, serait celle qu'avait défendue Gournay et elle s'en trouve à ce titre moquée par Boisrobert, Silhon et Serisay présents dans la scène :

On mesprisait un fourbe au temps que je vous dis,  
Un flatteur Boisrobert eust esté gueux jadis,  
Et Montaigne et Charron avoient l'ame trop forte,  
Pour saisir en renard le recoin d'une porte,  
Occuper jour & nuit les plus grands ennemis,  
Démentir leur courage & trahir leurs amis. (Saint-Évremond, 1650, p. 34<sup>9</sup>)

Cette comédie montre comment les positions de Gournay ont été construites et transmises dès le xvii<sup>e</sup> siècle. Ses écrits sur la langue sont explicitement convoqués à travers une liste de mots que Gournay souhaiterait ardemment conserver : « Ostez moult, ainsi soit, bien que mal à propos, / Mais laissez pour le moins blandice, angoisse & los. (Saint-Évremond, 1650, p. 35) ». En outre, en la choisissant comme personnage, Saint-Évremond la fait devenir la cheffe de file d'un groupe qui n'est pas nommé<sup>10</sup>.

La réception du satiriste au xviii<sup>e</sup> siècle montre toute son efficacité rhétorique. L'éditeur de ses œuvres complètes de 1725 identifie Gournay à cette position en faveur des vieux mots :

---

<sup>8</sup> Jean Chapelain la mentionne dans une lettre adressée à François Maynard datée du 28 avril 1638 : « Le peuple se resjouit aux despens de l'Académie et s'entretient d'une mauvaise comédie manuscrite où nous sommes la plupart introduits personnages, à ce qu'on dit peu agréablement. » L'éditeur au xix<sup>e</sup> siècle de ces lettres, Philippe Tamizey de Larroque, reproduit en note à ce passage, un extrait de *l'Histoire de l'Académie française* de Pellisson (t. 1, p. 48) qui mentionne également la pièce et qui souligne sa circulation particulière : « La première (des choses qui ont été faites contre cette compagnie) est cette *Comédie de l'Académie*, qui, après avoir couru longtemps manuscrite, a été enfin imprimée en l'année 1650, mais avec beaucoup de fautes ; et sans nom ni de l'auteur, ni de l'imprimeur... ».

<sup>9</sup> Ainsi que le note Pellisson, les noms d'auteur et d'imprimeur ne figurent pas dans cette édition de 1650.

<sup>10</sup> C'est Alain Viala qui, dans le commentaire qu'il donne de la pièce (1985, p. 32), mentionne cette appartenance à un groupe : « Le rôle de Mlle de Gournay est destiné à incarner l'attitude archaïsante. »

Mademoiselle de Gournay se disait fille d'alliance de Montaigne dont elle a publié en 1635 les *Essais* corrigés et augmentés. Dans une préface curieuse, qu'elle mit à la tête de cette édition, et dans quelques autres Ouvrages, elle se déclara hautement pour les vieux mots, et les phrases surannées. (Maizeaux, 1725, p. 24).

Gournay est associée à la figure de Montaigne, non pas seulement en tant que fille d'alliance, mais aussi parce qu'elle a adjoint au texte qu'elle a réédité une préface délivrant ses positions linguistiques. L'éditeur ne cite pas précisément les écrits sur la langue publiés par Gournay, il préfère mettre en lumière un texte d'accompagnement qui là encore associe le nom « Montaigne » au nom « Marie de Gournay » à l'intérieur de la seule question linguistique. Il simplifie par là ce qu'il retient du personnage de Gournay déjà caricaturé dans *La Comédie des Académistes*.

La réception de Marie de Gournay s'est ainsi amorcée autour de ce travail de classification qui articule d'une part, une réduction à l'archaïsme fondée sur la querelle de la langue au début du xvii<sup>e</sup> siècle et d'autre part, son association à d'autres auteurs avec lesquels elle forme historiographiquement des « groupes » ou des couples. Le mot « archaïque » est attesté depuis les années 1650 pour décrire un procédé rhétorique d'écriture « consistant à faire usage de mots ou de tournures obsolètes ». Le *Trésor de la langue française* donne l'exemple d'un emploi du mot par Chapelain en 1659 dans ses *Lettres*<sup>11</sup> : « Il [le jésuite et historien espagnol Jean Mariana (1537-1624)] a affecté l'archaïsme, mais il l'a fait exprès pour soustenir son stile historique par la gravité ». Le mot a servi à désigner une position passéiste qui ne tenait pas compte des mouvements du temps. La notion a contribué à la simplification du discours de Gournay, un discours tourné tout entier vers le xvi<sup>e</sup> siècle. Mais, pourrait-on se demander, à quelle réalité renvoie ce qui n'avait pas de mot pour la désigner jusqu'alors, puisque Gournay parlait, elle, « d'antiquité » ?

## Reclassements au xix<sup>e</sup> siècle

C'est en particulier dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle que Gournay s'est vue reclassée aux côtés d'autres auteurs. Durant cette période de construction et de révision du « Grand Siècle », ses textes linguistiques ont été relus avec une attention toute particulière. Si la filiation avec Montaigne est toujours mise en avant, les historiens du littéraire cherchent à la rapprocher ou à la faire « entrer » explicitement dans des groupes, dans le souci d'écrire une histoire littéraire aux segmentations nettes, identifiables et moins paradoxales.

---

<sup>11</sup> Le TLF cite l'édition des *Lettres de Jean Chapelain* de Philippe Tamizey de Larroque (1880-1883, p. 74).

À ce titre, Marie de Gournay est évoquée au sein du *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français du xvi<sup>e</sup> siècle* de Sainte-Beuve (1843) qui la lie à d'autres auteurs qui pourraient ensemble constituer un camp anti-malherbien revendiqué dans le premier xvii<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Le ton extrêmement polémique de l'autrice est présenté pour la première fois comme une qualité parmi les auteurs qui seraient les derniers disciples de ce que Sainte-Beuve nomme « l'école de Ronsard » :

En 1623, c'est-à-dire cinq années seulement avant la mort de Malherbe, parut sous les auspices de Nicolas Richelet la magnifique édition in-folio de Ronsard. Ce fut comme autour de ce monument sacré que se rallièrent pour une dernière fois les défenseurs du poète ; ils voulaient, ainsi qu'un d'entre eux l'a dit, arracher du tombeau de leur maître cette mauvaise herbe (*mala herba*) qui étouffait son laurier. Claude Garnier, d'Urfé, Des Yveteaux, Ilardy, Guillaume Colletet, Porchères, La Mothe-Le-Vayer, figurent au premier rang parmi ces champions de la vieille cause ; mais aucun d'eux n'apporta dans la querelle autant d'ardeur et moins de ménagement que la fille adoptive de Montaigne, la digne et respectable mademoiselle de Gournay. Cette savante demoiselle rendait à la mémoire de Ronsard le même culte de vénération qu'à celle de son père d'alliance, et elle avait en quelque sorte consacré le reste de sa vie au service et à l'entretien de leurs deux autels (Sainte-Beuve, 1843, p. 159-160. Nous soulignons).

Marie de Gournay serait donc une « prêtresse » du temple montaignien et ronsardien, aux côtés des autres « champions de la vieille cause ». On remarque le champ lexical religieux mais aussi l'étrangeté de ce regroupement : pourquoi mentionner Urfé par exemple qui ne cesse, dès la première réédition de *L'Astrée* en 1610, de revoir et de moderniser la langue de sa pastorale (Sancier-Château, 1990 ; Sancier-Château, 1995 ; Denis, 2007) ? Par ailleurs, Sainte-Beuve fige plus encore Gournay dans le siècle précédent qu'elle ne paraissait l'être déjà et ce alors même qu'il tente de créer une dynamique de groupe pour le camp anti-malherbien. En soulignant son amour sacré et sa « vénération » de deux figures éminentes du passé, il tourne son activité d'écriture tout entière vers la mémoire de Ronsard.

S'il travaille d'abord à la reclasser dans un groupe et par un groupe, il la rejette finalement dans ce qui pourrait ressembler sous sa plume à un long xvi<sup>e</sup> siècle expirant sous l'autorité de Malherbe. Il est en cela un héritier de *l'Art poétique* de Boileau qui, lui-même, hérite de lieux communs constitués au xvii<sup>e</sup> siècle, en partie par Guez de Balzac<sup>13</sup>. Après l'avoir longuement citée à plusieurs endroits, et notamment avoir mentionné le passage célèbre de sa *Deffense de la Poésie et du langage des Poetes* – procédant par là-même à un isolement de ce texte hors de tout contexte de publication –, voici ce que conclut Sainte-Beuve :

---

<sup>12</sup> Pour un exemple d'une autre construction de sociabilité par Sainte-Beuve, voir Martin-Fugier, 2002.



Ainsi disait mademoiselle de Gournay ; mais de si éloquentes lamentations furent généralement mal comprises, et ne servirent qu'à lui donner, parmi les lettrés à la mode, la ridicule réputation d'une sibylle octogénaire, gardienne d'un tombeau. Ce fut donc au milieu des rires et des quolibets<sup>14</sup> qu'elle chanta l'hymne funéraire de cette école expirante, dont, quatre-vingts années auparavant, Du Bellay avait entonné l'hymne de départ et de conquête, au milieu de tant d'applaudissements et de tant d'espérances (Sainte-Beuve, 1843, p. 164-165).

Sainte-Beuve n'est pas le seul historien de la littérature à composer ou à recomposer des groupes littéraires incluant la figure de Gournay. Dans *Précieux et précieuses : caractères et mœurs littéraires du xvii<sup>e</sup> siècle*, paru en 1895, Charles Livet consacre un chapitre entier à l'autrice après ceux dédiés à Madame de Rambouillet, l'abbé Cotin, Madame Cornuel, l'abbé d'Aubignac et Georges de Scudéry<sup>15</sup>. Si nous le mentionnons, c'est parce qu'il traite Gournay non plus comme seule disciple de Ronsard ou de Montaigne, mais comme modèle d'un groupe nouveau dont il entend examiner les membres. Son introduction intitulée « De la société précieuse au xvii<sup>e</sup> siècle » s'ouvre ainsi :

Cette période féconde de notre histoire, qui commence avec Richelieu et finit avec Mazarin, n'est pas seulement importante par les résultats politiques obtenus : [...] ; il s'y produisit des faits purement civils, indépendants de toute action émanée du pouvoir royal, qui amenèrent à la fois dans les mœurs et même dans la langue des réformes suffisantes pour faire, à elles seules, la gloire du xvii<sup>e</sup> siècle (Livet [1859], 1895, p. 1).

La « gloire du xvii<sup>e</sup> siècle », ou tout du moins, ce qui constitue pour Livet sa gloire, se forgerait dans les querelles du siècle sur la langue. Il voit en Marie de Gournay, « sous l'autorité de Somaize (dictionnaire des précieuses) et de Jean de Forge », écrit-il (Livet [1859] 1895 : 295), une défenseuse certes polémique – il retrace la réception contrariée de ses textes ainsi que ce qui expliquerait sa « mauvaise » réputation –, mais éclairée de la langue. *A posteriori*, il souhaite réhabiliter par l'intermédiaire d'un groupe qu'il juge « glorieux » dans le Grand Siècle les positions linguistiques de Gournay. Ce faisant, il déplace l'autrice dans le xvii<sup>e</sup> siècle par sa

---

<sup>13</sup> « Pour ce qui est du sort réciproque de Ronsard et Malherbe, l'apparition du lieu commun tardivement consacré par Boileau dans *l'Art poétique* [Chant I, v. 113-140], mais déjà fixé bien auparavant, est aisément repérable : elle date très précisément de la fameuse lettre latine de Balzac à Silhon. On peut l'affirmer non seulement parce que cette lettre est effectivement le prototype d'une foule de jugements ultérieurs, mais parce que d'emblée elle réunit en une structure cohérente toutes les données caractéristiques du lieu commun. Balzac n'est assurément par le premier à opposer Malherbe et Ronsard, bien que l'on continuât encore assez souvent à unir leurs noms dans une commune admiration. » (Faisant, 1977, p. 145).

<sup>14</sup> Cette référence aux « rires » et aux « quolibets » peut renvoyer en partie aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux qui consacre deux d'entre elles à l'autrice. On retrouve les anecdotes reprises parfois sans mention chez plusieurs historiens du littéraire au xix<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> « La sociabilité privée du xix<sup>e</sup> siècle se cherche d'illustres ancêtres, de prestigieux modèles, et la reconstitution de l'hôtel de Rambouillet réussit cette conciliation des contraires qui est le propre du travail du mythe. » (Dufour-Maître, 2008, p. 22-23).

lecture des précieuses, sans pour autant qu'elle appartienne davantage à son siècle. Il en fait simplement le modèle d'un groupe :

Quelle est, en réalité, la prétention de mademoiselle de Gournay ? Est-ce de revêtir la langue du xvii<sup>e</sup> siècle des habits du xvi<sup>e</sup> ? d'affubler Malherbe de la défroque usée par Ronsard ? Point : tout sa doctrine peut se résumer dans ces deux formules : – faire avancer la langue sans qu'elle doive ou puisse reculer ; – conserver l'usage de la langue entière [...].

[...]. Attaquée, mal défendue, sa cause depuis deux siècles pendante devant la postérité : nous l'avons instruite et évoquée. Qu'on la juge (Livet [1859], 1895, p. 294-295).

Cette « cause » « instruite et évoquée » au xix<sup>e</sup> siècle révèle que le reclassement de Marie de de Gournay au sein du xvii<sup>e</sup> siècle a été plusieurs fois travaillé. Mais dans ces deux lectures historiographiques différentes, celle de Sainte-Beuve et celle de Livet, l'autrice apparaît toujours comme une contemporaine fantôme des débats linguistiques du xvii<sup>e</sup> siècle : capable d'être « entendue » au xix<sup>e</sup> siècle, mais jamais véritablement dans ce qui constitua pourtant son époque.

Un auteur contemporain de Gournay avait néanmoins publié sur elle un discours d'une autre teneur. Charles Sorel avait en effet amorcé une défense des positions de Gournay et tenté de donner les raisons qui avaient pu conduire à son éviction de l'histoire littéraire. Il avait cherché à construire cette autre réception que le xix<sup>e</sup> siècle semble vouloir fonder. Moins de vingt ans après la mort de Gournay, en 1664, Charles Sorel dressait une *Bibliothèque française* qui, au sein du chapitre « Œuvres meslées », introduisait l'autrice en ces termes :

Qu'on ne se figure point que nous ayons oublié M. de Montagne, dont les écrits ont tant de réputation : nous ne l'avons réservé après les autres qu'afin d'avoir le loisir d'en parler davantage ; il ne sera point mal à propos même de nous entretenir auparavant de sa fille d'alliance, la docte et vertueuse Demoiselle de Gournay, qui nous a laissé un recueil d'ouvrages de sa façon. Dans la première impression il s'appella *l'Ombre*, et dans la seconde il a porté le nom *d'Advis et de Presens de la Damoiselle de Gournay*. Il est vrai que beaucoup de gens n'ont pas fait assez d'état de ce livre, faute de l'avoir bien considéré : le chapitre des Diminutifs, et ceux des Observations sur le Langage François et sur la Poésie, ne leur ont point agréé sans doute, à cause qu'ils y ont trouvé des termes qui ne sont plus en usage, et que tout le livre est rempli de métaphores extraordinaires [...] (Sorel [1664], 1667, p. 79).

On peut tout d'abord remarquer ici une inversion chronologique – Gournay est présentée avant Montaigne – qui manipule à plusieurs endroits la façon de présenter non seulement l'autrice, mais aussi et surtout certains de ses écrits : ce sont ceux qui ont servi à la « déclasser » dont Sorel donne précisément les titres.

Dans un second temps, il opère une sélection qui pourrait alors, il l'espère, la reclasser si l'on s'intéresse au « sens » et non aux « paroles », c'est-à-dire à la langue :

[...] Mais qu'ils prennent garde aux traités de l'Education et de l'Institution des Princes, aux traités de l'Antipathie des Ames basses et des hautes, de la Neantise de la commune Vaillance de ce Temps, et du peu de prix de la qualité de noblesse, et à beaucoup d'autres sujets moraux et politiques, et qu'ils pensent au sens, plutôt qu'aux paroles. Ils connaîtraient combien cette illustre fille avait l'esprit ferme et généreux, et comment jugeait sainement les choses (Sorel [1664], 1667, p. 79-80. Nous soulignons).

Sorel met en avant les « traités » sur des « sujets moraux et politiques » qu'il juge avoir été masqués par les écrits plus polémiques de Gournay sur la langue. Par ailleurs il renverse les discours moqueurs ordinairement tenus sur le physique et l'âge de l'autrice pour parler de son « esprit ferme et généreux » et donc capable de juger « sainement les choses ». Pour autant, ses « paroles » ont elles aussi un véritable « sens » pour reprendre la distinction qu'il utilise. Plus encore, ses écrits sur la langue et la poésie procèdent d'une véritable stratégie politique bien ancrée dans ce premier xvii<sup>e</sup> siècle tout comme ils sont aussi la trace d'opérations de manipulation du temps par l'autrice elle-même.

## 2. Reclasser Gournay ? Opérations polémiques de publication entre 1619 et 1626

Le volume de *L'Ombre*, paru à la fin de l'année 1626, rassemble les principaux textes de Gournay sur la langue et la poésie qui ont servi à la classer comme une autrice du xvi<sup>e</sup> siècle. Parce qu'un certain nombre d'entre eux avaient déjà été imprimés et parce que cet imposant recueil comprend aussi un grand nombre d'autres écrits portant sur différents sujets, il tend à être principalement appréhendé par la critique comme le premier moment de la constitution des « œuvres » de Gournay par elle-même. Le processus de réunion, de réécriture et de recomposition oriente la saisie de la publication du côté de la production d'un monument tourné vers le futur, dépris de la circonstance qui est une des réalisations du temps présent ou vécu. Un « effet recueil » (Peureux, 2015) contribue ainsi à masquer les opérations polémiques de publication inscrites dans le volume et effectuées par le volume. Sans préjuger d'autres gestes polémiques à l'intérieur de celui-ci<sup>16</sup>, et en nous penchant sur le travail de reprise et de variation que Gournay effectue sur ces

fameux textes consacrés à la langue et à la poésie, nous voudrions regarder différemment la publication de 1626, comme une action dans laquelle Gournay apparaît pleinement « de [s]on siecle ».

Ce travail est possible parce que la plupart des pièces de 1626 consacrées à la poésie et à la langue reprennent celles d'un ouvrage de 1619, *Les Versions de quelques pièces de Virgile, Tacite et Salluste avec l'institution de Monsieur, frere unique du roy, à sa majesté*, paru chez l'éditeur Fleury Bourriquant. Or, les deux ouvrages sont couverts par deux privilèges différents, les *Versions* par un privilège daté du 24 novembre 1618, au nom de la « Damoiselle de Gournay », obtenu pour *L'Ombre composée de plusieurs traitez en prose, de quelques versions de Virgile & de Poesie*, pour une durée de neuf ans<sup>17</sup> ; *L'Ombre*, par un second privilège, obtenu pour le même titre par « la Damoiselle de Gournay » le 6 septembre 1626, pour six ans et avec mention de cession à l'éditeur Jean Libert<sup>18</sup>. Il est clair que le premier privilège ne pouvant plus couvrir le livre de 1626 que pendant deux années, il fallait protéger *L'Ombre* par un nouvel acte administratif. Mais la comparaison des deux privilèges de 1619 et 1626 fait aussi apparaître le contrôle que Gournay entend exercer sur la publication imprimée de ses écrits, et en particulier sur son premier libraire. Le privilège de 1619 précise en effet que « ladite Damoiselle permet à Fleury Bourriquant d'imprimer, vendre et distribuer [...] pour cette fois seulement, & sous les conditions accordées entr'eux ; le second Livre de l'Æneide par elle traduit, & l'Institution de Monseigneur frere unique du Roy ; plus un traicté sur la Poésie : le tout faisant partie du Livre sus mentionné »<sup>19</sup>. Plus classiquement, le privilège de 1626 indique que « ladite Damoiselle a permis au sieur Jean Libert, Marchant Libraire & Imprimeur juré, d'imprimer, vendre & distribuer ledit Livre en vertu dudit privilege lequel elle luy a cédé ». Gournay avait déjà publié chez Fleury Bourriquant, éditeur lyonnais installé à Paris dans la première décennie du siècle et « à l'affut des situations de polémique qui raniment le marché » (Fogel, 2004, p. 169), notamment en matière religieuse. Le privilège de 1619 marque un indéniable geste de retenue (« pour cette fois seulement ») à l'endroit de ce libraire enclin à mettre la sollicitation et la diffusion des imprimés au service de ses intérêts commerciaux, et peut-être de ses idées religieuses. Cette retenue a disparu du privilège de 1626 cédé à Jean Libert, lequel ne risque sans doute pas de détourner l'objet de la publication. L'examen des pièces de *L'Ombre* consacrées à la langue et à la poésie, presque

---

<sup>16</sup> Michèle Fogel en analyse certains dans sa biographie de Gournay (2004, chap. xi).

<sup>17</sup> *Versions de quelques pieces de Virgile, Tacite et Salluste avec l'institution de Monsieur, frere unique du roy, à sa majesté. Par la Damoiselle de Gournay*, Paris, Fleury Bourriquant, 1619, 176 p. L'achevé d'imprimer est du 12 mars 1619.

<sup>18</sup> *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay, Oeuvre composé de meslanges*, Paris, Jean Libert, 1626. L'achevé d'imprimer est du 9 décembre 1626.

<sup>19</sup> L'extrait de privilège figure après les deux premières pièces du recueil, entre le *Traicte de la poesie*, et la *Traduction du second livre de Virgile*, la pagination commençant avec ce texte, ce qui donne le sentiment que le *Traicte* a été ajouté dans un second temps au volume prévu.

toutes reprises de l'édition des *Versions*, fait apparaître la façon dont Gournay entend intervenir de manière ciblée dans l'espace des « lettres nouvelles », et dont, en une opération qui sera reprise par l'histoire littéraire, elle contribue à construire cet espace comme fortement clivé.

## Une politique de la langue dans les *Versions* de 1619

Le livre des *Versions* se compose de sept textes. Après une adresse « Au roy » [pièce 1], le *Traicté sur la poésie* sert « d'avertissement au lecteur » [pièce 2], dans lequel Gournay déclare vouloir imiter Ronsard, Du Bellay, Desportes, mais aussi Bertaut et Du Perron que la « nouvelle poesie », à l'en croire, condamne et qu'ils auraient, eux, tactiquement acceptée. Cette affirmation adressée aux « poetes bastis à l'air recent », ces « nouveaux [poètes] qui prennent un changement d'usage pour une loi »<sup>20</sup> (p. 22) s'érige contre une prétention à légiférer depuis la Cour – « trois douzaines d'aigrettes & autant de dames qui vont au Louvre » – à laquelle Gournay oppose l'autorité du « conseil du Roi qui fait la plus solide, prudente, & mieux parlante partie de la mesme Cour » (np) : les lignes qui suivent affirment que ce conseil<sup>21</sup> apparaît à Gournay comme le garant de l'unité du « corps de Paris et de la France » en sa langue, quand les courtisans mènent selon elle une stratégie de séparation :

Quand on m'auroit peu persuader que la Cour eust un langage à part, capable de forme visible & de consistance & correspondance à soy-mesme [...], il faudroit persuader premierelement au Conseil du Roy [...] qu'il eust ou parlast une langue distincte du Parlement, & consequemment du corps de Paris et de la France. [np]

Une vision politique et religieuse sous-tend les positions de Gournay en matière de langue : ce n'est pas le roi qui porte ici l'unité du corps politique, mais une partie de la cour – le « conseil du Roi » – qui est en même temps une partie du « corps de la France », non parce qu'il en serait une partie parmi d'autres, mais au sens où il porte la substance de ce « tout ». Si elle adresse le volume de ces *Versions* au roi, Gournay n'affirme pas que la langue française est « la langue du roi », mais bien celle d'un « corps » : le Parlement, « et conséquemment » Paris ou la France<sup>22</sup>. Elle en tient ainsi pour une compréhension « subjective » de l'unité du corps politique, selon laquelle les différents « corps » sont cette unité tout autant qu'ils en font

<sup>20</sup> *Versions*, éd. cit., p. 22 : « l'incurable maladie de quelque nouvelle suffisance poetique ».

<sup>21</sup> La taille du conseil du roi a beaucoup varié avec les époques, importante pendant les périodes de fragilité monarchique, réduite quand la figure du roi est plus forte. Le propos de Gournay associe ici une idée de la représentation du corps politique et l'intérêt motivé par la proximité que le conseil du Roi entretient avec le monarque : le privilège de 1619 n'est-il pas « signé par le Roy en son Conseil » ?

partie. Dans une telle perspective, les pratiques de retranchement, l'affirmation d'un « langage à part » notamment, équivalent à un déchirement de l'unité du corps politique (Merlin-Kajman, 2001, chap. 3)<sup>23</sup>.

L'ensemble du volume des *Versions* combine stratégie de modestie – Gournay fait lire sa traduction du second livre de *l'Énéide* en vis-à-vis de celle de Bertaut – et recherche d'une position de lettrée auprès du roi auquel le volume est dédié, en se situant dans la filiation explicite du cardinal du Perron, mort l'année précédente, en 1618. L'épître à Louis XIII [pièce 1] s'ouvre ainsi sur l'affirmation que « Feu M. le Cardinal du Perron disoit souvent que nos Roys devoient proposer prix à diverses personnes de capacité choisie, pour traduire à l'envy les plus dignes Orateurs & Poetes Latins, surtout Virgile ». La filiation établie avec celui qui a prononcé l'oraison funèbre de Ronsard en 1585, au collège de Boncour, fonde l'autorité de la position qu'en ce moment 1619, Gournay tente de définir pour elle-même dans la politique des lettres de son temps. Cette position se renforce par la publication, en toute fin de volume [pièce 7], d'une « institution du prince », adressée à Gaston d'Orléans dont Gournay avait déjà célébré la *Bienvenue* en 1608, mais sans l'accompagner alors d'un discours sur la poésie héroïque et la langue (Gournay, 1608)<sup>24</sup>. Or, c'est bien ce discours qui relie les différentes pièces du recueil de 1619 les unes aux autres et définit, dans le temps de la prise du pouvoir du fils d'Henri IV, le sens d'une politique à l'égard des lettrés. Situé à une place stratégique dans le recueil, entre l'adresse au roi et la première pièce de traduction [pièce 3], le *Traité de la poésie* motive la proposition de Gournay de suivre le modèle de ces prélats poètes (Bertaut) et orateurs (du Perron) qui avaient été les grands commis du gouvernement d'Henri IV et que l'explosion des recueils collectifs des années 1600 avaient consacrés (Fragonard, 2010, p. 49-71, et 59-60 en particulier<sup>25</sup>). L'opération de 1619 vaut invitation pour le roi à poursuivre la politique de l'éloquence et de la parole publique engagée par son père. De tels appels à une continuité politique figurent d'ailleurs dans de nombreux textes des années 1617-1619 adressés au jeune Louis XIII, et qui n'étaient pas nécessairement du même bord. Mais la manière dont Gournay définit le sens politique et religieux de la continuité, l'action par laquelle elle tente par là de trouver une place de lettrée auprès du roi, rendent

---

<sup>22</sup> Marie de Gournay fait ainsi voir un moment de virulente discussion dans la construction absolutiste. Pour une synthèse sur ce qui se joue dans la mise au centre du roi dans les questions de langue, voir Héléne Merlin, « Langue et souveraineté en France au xviii<sup>e</sup> siècle », art. cit.

<sup>23</sup> Cf. H. Merlin-Kajman, *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société*, Paris, Les Belles-Lettres, « Histoire », 2001, chap. iii (p. 73 en particulier, pour une tentative de description, à l'aune de la distinction entre public et particuliers, du « corps » selon les dévots).

<sup>24</sup> *Bienvenue de Monseigneur le duc d'Anjou. Desdiée à la Serenissime Republique ou Estat de Venise, son Parrain designé*, Paris, Fleury Bourriquant, 1608.

<sup>25</sup> Selon Marie-Madeleine Fragonard, Bertaut et Du Perron « ont écrit des œuvres de circonstance éparpillées, d'un style épuré et élégant ».

perceptible la tension qui traverse son analyse du changement historique et la manière complexe dont elle entend par là se montrer « de son temps ».

## Une action polémique dans l'espace des « lettres nouvelles » : *L'Ombre* de 1626

Toutes les pièces de l'ouvrage de 1619 sont reprises et réorganisées dans les deux livres qui composent *L'Ombre* de 1626. Le contexte désigné par « l'œuvre de meslanges » est cependant tout différent, une nouvelle adresse au lecteur l'interpelant pour lui présenter l'ouvrage comme « un querelleux, un rabajoye, perpetuel raffineur de mœurs & de jugement : qui t'espie de coin en coin pour te mettre en doute, tantost de ta prud'hommie, tantost de ta suffisance » (np). L'épître au roi de 1619 est rejetée au milieu du livre II, juste avant la double traduction de *l'Enéide* [pièce 3 de 1619], et n'apparaît pas dans la table des matières. Surtout, presque au terme de la série de trente pièces qui constituent le livre I de *L'Ombre*, la *Deffense de la poésie* [I. I pièce 28] reprend et développe le *Traité de la poésie* de 1619, mais s'adresse maintenant à Mme des Loges, intermédiaire importante entre les lettrés et la cour, fréquentée par Malherbe, et qui venait de condamner l'immoralité de Théophile de Viau (Timmermans, 1993 et Fogel, 2004, p. 238 et 269). Plus nettement que les *Versions*, l'ouvrage de 1626 s'affirme comme un geste d'intervention dans ce que l'on appelle alors les « lettres nouvelles », reconfigurées par le scandale des *Lettres* de Guez de Balzac (1624-1625) tout autant que par le procès de Théophile de Viau (1623-1625). Il accentue l'attaque contre « les poètes nouveaux », déjà moqués dans le *Traicté* de 1619, et mobilise pour cela de nouveaux écrits : le traité des *Métaphores*, celui *Des rimes* [livre I, pièces 18 et 22] ainsi que l'essai sur *la manière d'escrire de Bertaut et Du Perron* [I. II pièce 6], placé entre de nouvelles traductions et celles de 1619 dans le second livre consacré aux orateurs et à « l'oraison ». Dans tous ces textes se lit une nette volonté de polémiciser le discours sur la langue et la poésie qui, bien plus que des « traités philologiques »<sup>26</sup>, nous apparaissent comme des libelles adressés à un « camp » que Gournay constitue en partie<sup>27</sup> : si Michèle Fogel a contextualisé le volume dans l'affaire Théophile de Viau (Fogel, 2004, chap. xi), la teneur des textes sur la poésie et la langue invite aussi à regarder du côté des effets de groupe causés, cette même année 1626, par la parution du *Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan, Monfuron, Maynard, Bois-Robert*, chez l'imprimeur en vue, spécialisé dans les « lettres nouvelles » qu'est Toussaint du Bray, avec un

---

<sup>26</sup> Voir supra n° 3 et n° 6.

<sup>27</sup> M. Fogel lit elle-même la *Bienvenue* de 1608 comme un libelle (*op. cit.*, p. 164-167).

privilège daté du 2 juin 1626. Action du libraire ou du publicateur du recueil, le volume produisait en effet du groupe en postulant une « esthétique », pourtant difficile à dégager des « fameux Esprits de la Cour » mis en évidence par le titre de l'ouvrage (Bombart, Cartron, Rosellini, 2021, introduction).

Avec les libelles que publie *L'Ombre*, Gournay travaille cet effet de groupe qu'elle n'est certes pas seule à mobiliser mais que l'identification d'une supposée esthétique de la poésie à la cour contribue à localiser. Le « groupe » (ou la fonction-groupe de son discours) sert ici une attaque contre le déplacement du centre de la vie lettrée et de l'autorité poétique du côté de la cour, déplacement qui est par ailleurs l'objet de multiples interventions de la part des littérateurs et auteurs, depuis le père Garasse dont on se souvient qu'en 1623, il attaquait précisément en Théophile de Viau un poète bien en cour (Godard de Donville, 1990) jusqu'à Charles Sorel moquant la servilité des poètes courtisans dans les ajouts importants du livre V du *Francion*, en 1626.

Pour sa part, Gournay rappelle ceux qui font pour elle autorité : *De la manière d'escrire de Bertaut et Du Perron* reprend des passages du matriciel *Traicté de la poesie* pour faire des deux prélats les continuateurs de Ronsard, Du Bellay et Desportes, et les seuls « réformateurs » qu'elle accepte. Tout au long du texte, la « nouveauté » de ce qui est présenté comme un parti est pointée avec virulence, produisant activement un effet de groupe (« nouvelle Poésie » p. 943, « nouvelle Bande » p. 942, « nouveaux Poetes » p. 941 et p. 946, « nouveaux artistes », « Poètes de nouvel art », p. 948) dont elle récuse l'unité supposée :

ceux de ceste compagnie sont tres divers entr'eux, & de plus, divers à eux-mesmes par diverses heures, en la pluspart de leurs paroles et jugemens, aux choses propres de leur cabales (p. 943).

Le procédé de l'accusation n'est pas sans évoquer le discours anti-libertin de ces mêmes années : les poètes de cette « compagnie » sont divers entre eux, livrés à la diversité de leur « caprice » ; ils forment une « compagnie », non un corps. Le texte de Gournay expose moins des positions antagonistes en matière de poétique qu'il n'emprunte à la satire et au *je* impliqué du satirique la tonalité acerbe d'un discours sur l'époque et de l'espace des lettres du « temps » :

nous sommes en un temps où le fard est pris pour grace & la bouffissure pour embonpoint ; et que bouffisseuse & fard, choses que je n'ayme pas beaucoup, ne se peuvent trouver avec ces restrictions & subjections que j'observe. (p. 940)

On ne trouvera donc dans ces lignes aucune analyse « poétique » de Bertaut et Du Perron, ceux-ci étant principalement utilisés pour les exemples de mots et de rimes qu'ils auraient autorisés.



Dans la *Version des poetes antiques ou des metaphores* [l. I, pièce 18], Gournay reprend l'adjectif qui qualifiait le lecteur de 1608 (« Au lecteur français »), mais qui a disparu de l'avis de 1626 : « Quelle conception non simple mais lasche et avachie & fade, dirons-nous avoir l'Ecrivain François, qui parlera simplement, veu qu'il use d'un langage tant inferieur à celui de Gallus ? » (p. 432). Et à propos de la diversité dialectale qui motive les rimes pour l'œil, un passage *Des Rymes* affirme encore que « nous autres purs François devons detordre & redresser, non pas suivre les barragouins » (p. 489) ; un autre oppose une manière proprement française d'être dans la langue au choix d'une éloquence déliée de toute appartenance, et qui ne vaudrait que pour celui qui parle : « Le langage simple nous fait voir que c'est un François qui parle : la figure & la metaphore nous montrent que c'est un homme qui raisonne & discourt » (p. 433). Enfin, dans *Du langage françois* qui figure dans ce même livre I, c'est l'équivalence entre « parler parfaitement » et « parler François pur et trivial » (p. 185) que souligne Gournay, en affirmant que ceux qui prennent alors position pour la « simplicité » renoncent à une universalité française de la poésie et à une exigence à laquelle ils ne peuvent de fait se hisser.

Or mobiliser ainsi le terme *français* en 1626, c'est reprendre, c'est réactiver un mot (« bons français », « vrais français ») qui a été objet d'appropriations concurrentes entre dévots et « politiques » dans les libelles des guerres de religion, puis au moment des États généraux de 1614-1615. Tous les partis tentaient alors de se situer, depuis leurs positions antagonistes, dans la transformation théologico-politique du royaume. Gournay utilise l'adjectif à la fois pour accentuer la teneur polémique de ses positions en matière linguistique, et pour en travailler la valeur.

*Des Rymes* montre par ailleurs que la défense de la *varietas*, le refus du « rebut » des vieux mots ne se confond pas chez elle avec une pensée de la division politique, ou de la fragmentation du royaume<sup>28</sup>, mais que sa défense de la liberté d'une poésie héroïque émancipée se donne bien comme un projet politique, au même titre que l'est le « purisme » : le refus des rimes « pour l'œil » est un refus de la division qui ordonne les langues, un refus de la variété dialectale dans la poésie<sup>29</sup>. Mais dans le même temps, Gournay récuse la simplification postulée par la « nouvelle poesie », en identifiant le royaume qui serait soumis à une telle rigueur à une « tyrannie », à un espace des lettres bien trop élargi :

---

<sup>28</sup> « [...] un Ecrivain ne doit pas estre le Poete Angevin, Auvergnac, Vandosmois, ou Picard, ainsi du reste ; ouy bien le Poete François. [...] » (*L'Ombre*, 1626, p. 489).

<sup>29</sup> « Qui nous meut donc, de rejeter l'accouplement de main & chemin, sain & medecin, un homme vain & du vin, hautain et butin, et tous leurs semblables ? Ceux qui disent qu'une partie de la France prononce ces syllabes diversement, ignorent-ils, que nous autres purs François devons detordre & redresser, non pas suivre les barragouins ? & que la seule particule de nos labeurs qui leur peut appliquer un chastiment en la prononciation, c'est la ryme ? Sçavent-ils pas, certes, que le nœud de la question en cela, pour des gens considerez, gist seulement à sçavoir, si ces dictiones se prononcent uniformément, non pas en Picardie, en Vandosmois, en Auvergne, en Anjou, mais à Paris & à la Cour : c'est-à-dire en France ? » (*L'Ombre*, 1626, p. 487-488).

Lairrons-nous d'aller à deux bonnes jambes, pource qu'un boitteux ne nous peut suivre avec la sienne eclopée ? & le Soleil lairra il de luire à cause que la splendeur de ses rayons esblouit de foibles yeux ? Certainement, si nous proportionnons un Escrit ou un Poëme pour bien achevé qu'il soit, à toutes sortes d'esprits, la plus grande part sont si bas, qu'il faudra que la compagnie nous remercie, de luy avoir servy un beau bouillon d'eau pure & claire. (p. 191-192)

L'éclairage donné sur les lettres par cette perspective qui assume ce que nous serions tentés d'appeler un « élitisme » – et qui va avec l'affirmation de l'unité linguistique et politique de la France – fait apercevoir la volonté qu'a Marie de Gournay de maintenir dans des limites étroites l'espace des productions lettrées dans le moment précis où les « bonnes lettres » deviennent « belles lettres », le moment où s'ouvre un champ littéraire en quelque sorte.

« On n'écrit plus ainsi » (p. 441, p. 442) : cette formule prêtée à un parti adverse souligne la différence entre le passé réduit à « la vieille mode » et la pensée du temps qui se lit dans le rapport à des modèles ou à ce qui est donné par Gournay comme une origine. Le refus de l'imitation « du faible dialecte de quelques courtisans » (p. 425) consonne certes avec le refus d'imiter Malherbe chez un Théophile de Viau. Mais Viau entendait « écrire à la moderne », il revendiquait une liberté d'écriture et d'action qui, tout en reprenant la tradition satirique, travaillait et manipulait la question de la dépendance sociale (Parmentier, 2008). Pour sa part, Gournay ne cesse de poser l'antériorité de Ronsard dans la poésie, réactivée par l'imitation et par l'éloge de Bertaut et de Du Perron. Tel que configuré par son idée d'une « antique poesie, speculative, haute, imperieuse » (p. 438), le temps se construit et se vit à partir d'une origine qui peut revenir dans le présent, une origine dont la reconnaissance et la préservation est la condition d'un retour et d'une amplification : origine de l'autorité de Gournay dans la filiation de Montaigne, de Du Perron, de Bertaut ; origine des « premiers poètes » que ceux qui les contestent ne peuvent égaler (*Des métaphores*, p. 442 sq.); origine d'une « culture » pour reprendre le terme utilisé à propos de l'accroissement de la langue dans le temps (*Du langage françois*, p. 188). À l'époque de Gournay, le discours des origines est en particulier porté par des textes zélés, par ceux qui vivent le schisme religieux et la construction absolutiste comme une perte de l'unité (et de la pureté) du catholicisme, une perte des origines justement. Ces origines, les lettres nouvelles, bientôt les belles-lettres peuvent fantasmatiquement en produire le retour dans des fictions – pensons à *L'Astrée* d'Urfé, qui travaille avec la littérature une fiction des origines et le sens d'une recomposition politique et sociale autour du roi (Giavarini, 2020). Mais pour Gournay, dévote en poésie, la langue peut aussi activer un tel retour, s'il est vrai du moins que, hors de la mode, c'est autre chose qui se joue dans la préservation « des vieux mots ».

Le livre de 1626 marque néanmoins des hésitations tactiques et des manipulations ponctuelles au jugé quant à la posture qu'elle adopte dans l'espace de lettres nouvelles. Par exemple, elle enlève de l'avis au lecteur de 1608 un passage qui soulignait ses « sentiments moulez à l'air d'un autre Siecle », expression qui s'insérait entre sa « franche simplicité », « ses desseins ourdis à sa mode » et « son peu de méthode & de doctrine ». Sans doute ne convient-il plus de présenter ces « sentiments » comme appartenant au passé – alors même que ce passé s'est encore éloigné –, et de prêter le flanc à l'ironie ou à la dévaluation balzacienne, étalée dans la lettre de 1624. Mais il lui est en même temps possible de jouer volontairement les vieilles dames : elle garde ainsi, à la fin de la *Deffense de la poesie*, une phrase du *Traité de la poésie* qui construisait l'homologie entre sa défense des anciens et sa propre position dans le temps, se disant heureuse de faire aimer « l'antiquité » à ses lecteurs : « puisqu'estant moy mesme de cette datte, j'espereray de grapiller parmy le marché quelque parcelle en ta bonne grace » (p. 643). En 1619, Gournay avait 54 ans. Elle en a 61 en 1626 au moment de la publication de ce volume qu'elle clôt par une « imprecation [contre] cet impertinent siecle », interdisant à quiconque si son Livre lui « survit » « d'y adjouster, diminuer, ny changer jamais aucune chose, soit aux mots soit en la substance ».

Ferdinand Brunot soulignait dans *l'Histoire de la langue française* le caractère collectif du choix de la « doctrine » et du refus de l'archaïsme. « Tout le monde habite la grammaire » (Brunot [1899], 1909-1911, « De l'Archaïsme », p. 249-81), affirmait-il en citant significativement un vainqueur des années 1620, Guez de Balzac : défendant les vieux mots, Gournay aurait donc choisi la maison ancienne et délabrée d'un vieux langage ; elle se serait elle-même classée et isolée dans le passé. Dans un registre différent de Brunot, mais en lien avec son propos, Jean Delabroy a insisté lui aussi sur le caractère collectif de l'évolution poétique au tournant du xvi<sup>e</sup> siècle, soulignant la façon dont les cercles de Caen et de Rouen, laboratoires de poésie, avaient alors produit une émulation réciproque entre poètes (Delabroy, 1975).

Une telle affirmation de l'élan national vers « la réforme de Malherbe » évacue la complexité des positionnements qui se lisent dans les publications du temps, et l'espace des actions, restreint sans doute mais qui a néanmoins existé, dans lequel certains auteurs ont tenté de configurer l'articulation des lettres et de la politique pendant les années 1620. Impliqué dans ces actions de promotion des lettres et des lettrés, le débat sur la langue et la poésie offrait une perspective sur l'unité (ou la division) du corps politique (du royaume) différente de la définition de l'unité du corps politique selon les dévots. La virulence des positions de Gournay qui publie *L'Ombre* dans un temps où les positions zélées à l'égard des littérateurs ont pu sembler l'avoir emporté fait donc surgir le problème de l'héritage dans un temps de changement. Mais elle fait aussi apercevoir la place que jouèrent les « lettres

nouvelles » dans les recompositions sociales et politiques auxquelles furent alors conduits les contemporains, et les chemins divers qu'empruntèrent ces repositionnements. Cette diversité explique en partie les contradictions apparentes qui émaillent les récits de l'histoire littéraire, comme celle qui décrit un Malherbe introduit à la cour par le cardinal Du Perron, lequel est pourtant un ardent défenseur de Ronsard. On ne peut comprendre la complexité des positions des acteurs du passé si l'on reproduit les stratégies groupales qu'ils mobilisèrent dans leurs actions propres, qu'ils aient été libraires, auteurs ou publicateurs.

Les actions d'écriture de Gournay montrent qu'elle a tenté de jouer sa carte dans ce moment qui est au cœur des déchirements des années 1620, qu'elle a bien été ainsi « de son siecle »<sup>30</sup>. Elle l'a fait non pas seulement de manière défensive comme on le lit souvent, mais en adoptant une tactique conflictuelle consistant à très fortement cliver le discours sur la langue et la poésie de son temps, en jouant pour cela de l'autorité de son âge et en proposant avec vigueur, âpreté même, un modèle du rapport au passé qu'elle maintint par la suite<sup>31</sup>, mais qui dans un temps d'accélération des ruptures a contribué à la ranger du côté des vaincus de l'ordre socio-politique nouveau.

---

<sup>30</sup> Lucie Rousseaux étudie cette « Politique de l'écriture de Marie de Gournay » dans une thèse en cours, inscrite à l'université de Bourgogne en septembre 2021 et dirigée par Laurence Giavarini.

<sup>31</sup> Présentant la *Deffense de la poesie* dans la réédition de *L'Ombre* en 1641, Gournay écrit ainsi : « [j'avertis] le Lecteur, que cette petite saillie, regardoit une cabale de gens sans nom et sans adveu, qui s'attribuoient insolemment dès ce long-temps et plustost, le droict de chastier à fer et à feu nostre Langue et ses bons Livres. » (*Les Advis* 1641, p. 389).

## BIBLIOGRAPHIE

---

Corpus d'auteurs des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles

Des Maizeaux Pierre, *Œuvres de Monsieur de Saint-Évremond, publiées sur les manuscrits de l'auteur. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de la vie de l'auteur*, Londres, J. Tonson, 1725, t. 1.

Gournay, Marie de, *Les Idées littéraires de Mlle de Gournay*, réédition de ses *Traitées philologiques* des « Advis et presens », édition de 1641 avec les variantes des éditions de 1626 et de 1634 et réédition de sa « "Préface" des "Essais" » Montaigne [sic], édition de 1635 avec les variantes de 1595 et de 1599 ; éd. Anne Uildriks, Groningen, V.R.B. Kleine, 1962.

Gournay Marie de, *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay, Oeuvre composé de meslanges*, Paris, Jean Libert, 1626.

Gournay Marie de, *Versions de quelques pieces de Virgile, Tacite et Salluste avec l'institution de Monsieur, frere unique du roy, à sa majesté. Par la Damoiselle de Gournay*, Paris, Fleury Bourriquant, 1619.

Gournay Marie de, « Advis au Lecteur françois », *Bienvenue de Monseigneur le Duc d'Anjou*, Paris, Fleury Bourriquant, 1608.

Saint-Evremond Charles de, *La Comédie des académistes pour la réformation de la langue françoise*, s.l., 1650.

Sorel Charles, *La Bibliothèque française* [1664], chap. « Des Œuvres meslées », Paris, Compagnie des libraires du Palais, 1667, rééd. F. d'Angelo et alii, Paris, H. Champion, 2015.

Corpus critique

Bombart Mathilde, Cartron Maxime et Rosellini Michèle, « Introduction », *Pratiques et formes littéraires*, 17 | 2020, *Recueillir, lire, inscrire*, mis en ligne le 20 janvier 2021, URL : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=241>

Bridet Guillaume et Giavarini Laurence, « Introduction », *La Fonction-groupe*, revue de sociologie de la littérature, *ConTEXTES* [En ligne], n° 31, 2021, <https://journals.openedition.org/contextes/10303>.

Brunot Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, 13 vol. , 1909-1911, t. 3, « La Formation de la langue classique ».

Chappey Jean-Luc, « Le xvii<sup>e</sup> siècle comme enjeu philosophique et littéraire au début du xix<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 28-29 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/952>

Delabroy Jean, « François Malherbe ou « l'ordre dans les lettres », dans Pierre Abraham et Roland Desné (dir.), *Histoire littéraire de la France*, Paris, Éditions Sociales, 1975, t. 3 1600-1660, dir. Anne Ubersfeld et Roland Desné, p. 209-231.

Denis Delphine, « Bergeries infidèles : les modernisations de *L'Astrée* (1678-1733) », *Seventeenth-Century French Studies*, 29, 2007, p. 19-28.

Donville Louise Godard de, « Théophile et son milieu dans les années précédant son procès », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, dossier spécial « Théophile de Viau, actes du colloque du CMR 17 offerts en hommage à Guido Saba » édité par Roger Duchêne, *Biblio 17* n° 65, 1990, p. 31-44.

Dufour-Maitre Myriam, « Chapitre liminaire : du mythe à l'enquête – La préciosité ou les précieuses ? Du mythe critique à l'enquête historique », *Les Précieuses, Naissance des Femmes de lettres en France au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, « Champion classiques », 2008 [1999].

Duval Suzanne, « Le parisianisme de Marie de Gournay », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes – Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 42, « Marie de Gournay, d'un siècle à l'autre / Marie de Gournay from one century to the next », dir. Delphine Denis, 2021, p. 267-285.

Faisant Claude, « Lieux communs de la critique classique et post-classique », *Le Lieu commun*, vol. 13, n° 1-2, 1977, p. 143-162.

Fogel Michèle, *Marie de Gournay, itinéraire d'une femme savante*, Paris, Fayard, 2004.

Fragonard Marie-Madeleine, « Une volée de poètes : génération, mouvement, esthétique ? », *Albineana. Cahiers d'Aubigné*, n° 20, 2010, « Une volée de poètes : d'Aubigné et la génération poétique des années 1570-1610 », dir. Julien Goeury, Pierre Martin et Marie-Hélène Servet, p. 49-71.

Giavarini Laurence, « L'utopie pastorale, une politique des origines », dans *Traversée des mondes. Actes des journées de l'ANR à Avignon*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 323-340.

Livet Charles, *Précieux et précieuses : caractères et mœurs littéraires du xvii<sup>e</sup> siècle* [1859], 4<sup>e</sup> édition, Paris, Didier, 1895.

Martin-Fugier Anne, « Le salon xvii<sup>e</sup> siècle selon Sainte-Beuve », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 28-29 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/1012> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.1012>.

Merlin-Kajman Hélène, *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société*, Paris, Les Belles-Lettres, « Histoire », 2001.

Merlin-Kajman Hélène, « Langue et souveraineté en France au xvii<sup>e</sup> siècle. La production autonome d'un corps de langage », *Annales HSS*, 49-2, mars-avril 1994, p. 369-394.

Parmentier Bérengère, « Poétique de la faveur : l'écriture de service chez Théophile de Viau », *Lectures de Théophile de Viau : les poésies*, Rennes, PUR, 2008, p. 167-179.

Pellegrin Marie-Frédérique, « (Self)portrait between two gowns: Marie de Gournay », dans Karen Detlefsen and Lisa Shapiro (dir.), *The Routledge Handbook of Women and Early Modern European Philosophy*, Routledge, 2023.

Pellegrin Marie-Frédérique, « Marie de Gournay, une femme qui parle », dans Anne-Lise Rey (dir.), *Philosophies : féminin pluriel*. Anthologie de textes de femmes philosophes, Paris, Classiques Garnier, à paraître en 2023.

Peureux Guillaume, *La Fabrique du vers*, Paris, le Seuil, « Poétique », 2009.

Peureux Guillaume, *La Muse satyrique 1600-1622*, Genève, Droz, « Les Seuils de la modernité », 2015.

Sainte-Beuve Charles-Augustin, *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au xvi<sup>e</sup> siècle. Nouvelle édition suivie de portraits particuliers des principaux poètes*, Paris, G. Charpentier, 1843.

Sancier-Chateau Anne, « Recherches sur les exemplaires des premières éditions de *L'Astrée* non identifiées à ce jour ou non répertoriées, et sur les différents états du texte », dans Roger Lathuillère (dir.), *Langue, littérature du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle : mélanges offerts à M. le Prof. Frédéric Deloffre*, Paris, SEDES, 1990, p. 25-38.

Sancier-Chateau Anne, *Une Esthétique nouvelle : Honoré d'Urfé correcteur de L'Astrée (1607-1625)*, Genève, Droz, 1995.

Tamizey De Larroque Philippe, *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie Française*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1883, 2 vol.

Timmermans Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, H. Champion, « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », 1993.

Viala Alain (dir.), « Qu'est-ce qu'un classique ? », *Littératures classiques*, n° 19, automne 1993, p. 11-31.

Viala Alain, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, « Le sens commun », 1985.

## PLAN

---

- 1. Les classifications de l'histoire littéraire : Gournay et la langue
  - La Comédie des Académistes (1650)
  - Reclassements au xixe siècle
- 2. Reclasser Gournay ? Opérations polémiques de publication entre 1619 et 1626
  - Une politique de la langue dans les Versions de 1619
  - Une action polémique dans l'espace des « lettres nouvelles » : L'Ombre de 1626

## AUTEURS

---

Laurence Giavarini

[Voir ses autres contributions](#)

Université de Bourgogne, [laurence.giavarini@u-bourgogne.fr](mailto:laurence.giavarini@u-bourgogne.fr)

Lucie Rousseaux

[Voir ses autres contributions](#)

Université de Bourgogne, [lucie.rousseaux@u-bourgogne.fr](mailto:lucie.rousseaux@u-bourgogne.fr)